

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT
Procès-verbal no 4/2013
de la séance du 07 décembre 2013

Il est 10h lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'à Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

Président : M. Jean-Paul Yersin

Sont présents : 31 conseillers/ères
La Municipalité
Danièle Lenoir, boursière

Sont excusés : M. Francis Gétaz
Mme Sarah de Siebenthal
M. François Duperrex
M. Jean-Pierre Urwieder
M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera Pays-d'Enhaut

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 08.10.2013
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 10/2013 Budget 2014
5) Préavis no 11/2013 Adoption du nouveau règlement intercommunal concernant le subventionnement des études musicales
6) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

Le PV du 08.10.2013 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2) Communications du Bureau

Le président donne lecture de la lettre de M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera – Pays-d'Enhaut, datée du 22.11.2013.

La visite annuelle du Préfet a eu lieu le 19.11.2013. M. Roland Berdoz a examiné la tenue des dossiers du conseil en présence du président et de la secrétaire. Il se veut satisfait du travail

effectué. Monsieur le Préfet soulève que le règlement du conseil communal de Rougemont doit être revu rapidement par rapport aux modifications de la loi sur les communes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013. D'ici là c'est le règlement type qui fait foi.

Chacune et chacun aura reçu dans sa boîte aux lettres l'invitation à l'assemblée de commune du jeudi 12 décembre prochain. Cette réunion a pour but de trouver un ou des candidats pour l'élaboration des listes à l'élection complémentaire de la Municipalité. Le président encourage les conseillers de se proposer ou de venir proposer quelqu'un.

Le président invite les conseillers à passer vers la secrétaire en fin de réunion pour toucher les cartes d'actionnaires de la BDG.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- La BDG (Bergbahnen Destination Gstaad) a donné une présentation publique avec divers projets pour relancer les remontées mécaniques jeudi 04.12 dernier. Mme le Syndic était retenue par une réunion pour les Alpes Vaudoises et c'est Mme Lang qui a été déléguée. La commune de Rougemont attend les propositions de clé de répartition.
- Alpes vaudoises 2020: un rapport très complet exprimant les besoins sociaux, économiques et touristiques a été remis au conseil d'état. Pour concrètement aller de l'avant, un chargé de mission sera engagé pour mettre le tout à plat. Il sera supporté par les 9 communes des Alpes vaudoises au pro rata du nombre d'habitants.
- Le Sportzentrum de Gsaad veut investir 23 mio pour se rajeunir. 14 mio seront supportés par la commune de Saanen. Les communes environnantes sont également sollicitées à raison de 2 mio. A voir si les communes du Pays-d'Enhaut peuvent faire intervenir le canton. Ce complexe sportif sert également pour les écoles du Pays-d'Enhaut.
- Fête de la St-Antoine : la Municipalité va essayer de maintenir la tradition durant les trois années à venir. Cette fête se célèbre le samedi qui suit le 17 janvier. En 2014, cela sera le 18 janvier. La Municipalité va siéger le matin suivi d'un repas. L'hôtel de Commune est encouragé à prévoir de la musique et quelques exposants. Si cela ne devrait pas susciter d'intérêt durant les 3 ans, la St-Antoine sera supprimée à Rougemont.

Mme Clairmonde Yersin

- Nouveau collège Henchoz : la mise à l'enquête s'est terminée fin octobre. Il n'y a pas eu d'opposition. Le projet va poursuivre comme prévu.

Mme Sonia Lang

- Mme Lang a représenté la Commune lors de la soirée de la BDG. Des articles parus dans la presse le jour même de la réunion présageaient des débats houleux, car ils exprimaient le départ du directeur en place, M. Cantieni. 1200 personnes étaient présentes dans la salle, ce qui a certainement freiné les participants présents à affirmer leur position. Finalement le débat n'a pas été trop rude. Le conseil d'administratin a proposé trois variantes :
 - focus
 - focus light
 - vision
- Des dégâts de fouine ont été constatés entre la voute du plafond et le toit de l'église. Mme Lang a prochainement rendez vous avec l'architecte cantonal et un représentant des monuments historiques pour remédier à ceci le plus rapidement possible.

M. Frédéric Blum

- Il annonce la rencontre avec les nouveaux propriétaires de l'hôtel Valrose, du bâtiment Motor Columbus et de la parcelle où se situait le court ½ tennis. Ces propriétaires cotoyent la commune depuis de nombreuses années et sont conscients des attentes, des besoins et des enjeux touristiques qu'il y a pour notre commune. Le projet se déroulera en 3 étapes :
 - La rénovation du bâtiment du Valrose en hôtel***+. Le prix des chambres sera tout à fait correct. Le délai d'ouverture est de deux ans. Un dossier de construction sera traité avant la fin de l'année, suivi de la mise à l'enquête.
 - Motor Columbus : des légers entretiens seront faits et les appartements seront mis en location à l'année, vers la fin de l'hiver.
 - La planification du plan de quartier est toujours en cours avec le développement de la parcelle « pré de la Gare », au sud des voies de chemin de fer. Son affectation devrait être touristique avec une hôtellerie légère, en parlant de la dimension des bâtiments..

M. Pierre-Alexandre Yersin

- A quelques détails près, les travaux de la liaison d'eau Château-d'Oex - Rougemont via le Revers sont terminés. En attente de la carte SIM de Swisscom pour commander l'appareillage qui se trouve dans les chambres à haute pression de Gérignoz. Ensuite la maison Pilet pourra effectuer la mise en service par voie hertzienne.

M. Rodolphe Turrian

- Les travaux de réfection de la route du Moulin-Dessous sont quasiment terminés
- Il était prévu de refaire le tapis de la route depuis la croisée du Crêt jusqu'à la bifurcation de la route de Derrière Lé Né, au vu de la météo les travaux ont été retardés.
- Les ruisseaux de la Manche et des Ciernes-Picats ont été curés.
- Le terreau du Crêt a été refait et des subventions ont été accordées pour ceci.
- Le terreau de la Clé des Champs est prévu, en attente de subventions pour ce travail
- Le petit ruisseau des Allamans s'affaisse et il figure sur la carte des dangers naturels. Des laves torrentielles pourraient descendre ce ruisseau. Des recherches sont en cours pour connaître le gabarit nécessaire et les subventions pour effectuer les travaux nécessaires.
- M. Turrian a repris le dicastère des forêts, la tâche n'est pas aisée et il se met en route.

M. André Reichenbach

- Le rapport des pompiers, annonce les modifications suivantes :
 - Le sergent Grégory Aigroz a été nommé au grade de lieutenant
 - Le lieutenant Christophe Burket a été nommé chef du DPS avec grade de 1^{er} lieutenant
 - Le 1^{er} lieutenant Andréas Henchoz au titre de remplacement du commandant avec le grade de capitaine
 - Le capitaine Denis Rosat au titre de commandant avec le grade de major.
 - Lionel et Grégory Feurer ont également été nommés et ont reçu le grade de caporal
 - Lors du dernier rapport de la protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut, Grégory Feurer a également été nommé capitaine.

Au nom de la Municipalité, M. André Reichenbach remercie toutes ces personnes pour leur engagement et dévouement envers la population.

- Du 4 au 6 septembre 2014, le défi des entreprises sera organisé par les communes du Pays-d'Enhaut. Ce sera un défi sportif qui comprend les activités praticables dans la région (VTT, course d'orientation, cours à pied, rafting etc). Le vœu des communes et d'avoir une ou deux équipes (avec des municipaux, conseillers communaux, chefs de services) pour y participer. Avis aux amateurs !

4) Préavis no 10/2013 Budget 2014

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Schopfer.

La discussion n'est pas demandée, l'objet est passé au vote.

Accepter le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité

Est accepté à l'unanimité

Le président remercie Mme Danièle Lenoir, boursière, pour la qualité de son travail et la présentation du budget.

5) Préavis no 11/2013 Adoption du nouveau règlement communal concernant le subventionnement des études musicales

Avant de procéder à la lecture du rapport, Mme Graf demande un complément d'information, le règlement en question est-il communal ou intercommunal ?

Mme Sonia Lang précise qu'il s'agit bien d'un règlement communal mais qui est le même dans les 3 communes.

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Stéphanie Graf.

Mme Michèle Genillard insiste sur la question des élèves qui suivent des cours au Saanenland, n'y a-t-il vraiment aucun moyen de subvention ?

Mme Sonia Lang dit que le sujet a été soulevé et explique que des démarches ont été entreprises dans ce sens. Il existe bel et bien des conventions avec certains cantons limitrophes, mais malheureusement pas avec Berne. Nous sommes les seuls à avoir une frontière avec le canton de Berne. Il faut savoir que cela représente 16 élèves à ce jour. Mme Catherine Grin de Rossinière a entamé le sujet auprès du canton de Vaud, mais le refus a été assez net. Lundi 09.12, les tractations vont se poursuivre entre les écoles de musiques du Pays-d'Enhaut et du Saanenland ainsi que les Municipaux concernés pour essayer de trouver un arrangement. Le travail qu'entreprend la Municipalité pour continuer les démarches, ne remet pas en cause le règlement soumis au vote en ce jour dans les trois communes du Pays-d'Enhaut. A savoir aussi que ce chiffre de 16 élèves, va prochainement drastiquement diminuer, car cela concerne les élèves de deux professeurs. L'école de violon, méthode Suzuki de Valérie Grétilat qui est désormais affiliée à l'école de musique du Pays-d'Enhaut. La Municipalité ne baisse pas les bras et continue les démarches.

Mme Stéphanie Graf doute que la MSSO puisse faire partie de la FEM (Fédération pour l'enseignement de la musique), car d'après la LEM (loi pour l'enseignement de la musique) une école de musique reconnue pour l'enseignement de musique de base doit être ou faire partie d'une entité sise dans le canton de Vaud.

Mme Stéphanie Graf demande qui attribue les subventions ? Est-ce bien la commune ?

Mme Sonia Lang explique qu'effectivement les aides sont financées par la commune, mais dictées par le règlement approuvé par le canton. C'est aussi le choix des parents de mettre leurs enfants dans l'une ou l'autre des écoles en sachant qu'il n'y a pas de subventions pour les élèves inscrits à la MSSO.

Mme Stéphanie Graf demande si on peut modifier l'article 2, en mentionnant : « Peuvent bénéficier d'un subside communal, les parents domiciliés dans la commune de Rougemont dont les enfants, jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, à titre exceptionnel, jusqu'à l'âge de 25 ans révolus aux conditions de l'article 3 - alinéa 1 - lettre b de la LEM, suivent les cours de l'école de musique du Pays-d'Enhaut (EMPE), de l'école de musique Saanenland Obersimmental (MSSO), ou toute autre école de musique reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). »

Mme Sonia Lang explique que cela va entraver l'avenir et à nous le cas échéant de trouver une solution au cas par cas. Ce règlement devrait être adopté dans les trois communes et si on change un point dudit règlement tout le processus sera retardé.

Mme Michèle Genillard demande quelles conséquences cela implique si on change le règlement pour Rougemont ?

Mme Sonia Lang répond que cela ne change rien.

M. Pascal Oesch demande qui paie les subventions ?

Mme Sonia Lang dit que les communes paient des subventions conséquentes à l'école de musique du Pays-d'Enhaut et c'est logique que cette école de musique soit mise en avant. Par contre les aides aux parents d'élèves équivalent aussi à une subvention communale.

M. Pascal Oesch dit qu'il faut aussi se poser la question de pourquoi il y a des élèves qui vont suivre l'enseignement musical au Saanenland ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic, ajoute que l'on ne peut payer pour les deux écoles de musiques à la fois, il faut rester rationnel et tenir le cadre financier. Cela fait 10 ans que l'on parle de ce problème et ce surtout pour les cuivres, car tout le monde a envie d'aller vers Véronique Gyger. La commune ne veut pas freiner un élève qui aimerait apprendre un instrument qui n'est pas enseigné au Pays-d'Enhaut.

Mme Stéphanie Graf trouve dommage que ce règlement oriente le choix des parents vers une seule école de musique alors que l'on a la chance d'avoir deux écoles de musique de qualité.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic rétorque que c'est un fond public et les parents ont le libre choix d'inscrire leur enfant dans n'importe quelle école de musique de Suisse.

Mme Stéphanie Graf insiste que l'on fait ce règlement en réponse à une loi qui vise à encourager l'enseignement de la musique auprès de tous les jeunes. Mme Graf propose de soumettre un amendement qui vise à modifier les articles 2, 3 et 8 du présent règlement communal proposé.

Mme Clairmonde Yersin soulève qu'à la lecture du rapport, la commission donnait lecture d'un rapport favorable et proposait d'accepter à l'unanimité ce préavis.

Mme Stéphanie Graf dit que depuis la remise du rapport, il y a encore eu des rencontres et des discussions à ce sujet et que les avis ont changé.

Mme Sonia Lang propose de retirer le préavis jusqu'au prochain conseil pour étude complémentaire.

Mme Annie Schwitzguébel dit qu'elle n'est pas convaincue de cette nouvelle loi sur les écoles de musique bien que musicienne elle-même (pourquoi la musique et pas le sport par exemple). Mme schwitzguébel pense que c'est aux parents de subvenir aux frais de leurs enfants et que l'amendement allait trop loin. Ces subventions octroyées par l'état ont toujours

un revers.

Mme Michèle Genillard a fait partie de la commission chargée de l'étude du préavis et elle a l'impression que l'on se complique pour des détails, car au final on parle de deux à trois élèves concernés. Selon Mme Genillard, le règlement ne porte pas à de pareilles discussions surtout pour le nombre d'élèves et l'argent que cela implique. Elle propose de maintenir le rapport de la commission.

Mme Sonia Lang déclare vouloir maintenir le préavis.

Mme Stéphanie Graf maintient l'amendement.

M. Nicolas Blatti demande quel montant cela représente concrètement ?

Mme Sonia Lang estime que pour Rougemont on parle d'une somme de CHF 1500.- si tout va mal.

Mme Stéphanie Graf maintient son amendement pour modifier le règlement communal concernant l'enseignement de la musique, comme suit :

Article 2 : Peuvent bénéficier d'un subside communal, les parents domiciliés dans la commune de Rougemont dont les enfants, jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, à titre exceptionnel, jusqu'à l'âge de 25 ans révolus aux conditions de l'article 3 - alinéa 1 - lettre b de la LEM, suivent les cours de l'école de musique du Pays-d'Enhaut (EMPE), de l'école de musique Saanenland Obersimmental (MSSO), ou toute autre école de musique reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

Article 3 : Les conditions préalables au subventionnement des études musicales sont les suivantes : l'élève doit être inscrit auprès de l'école de musique du Pays-d'Enhaut (EMPE), de l'école de musique du Saanenland Obersimmental (MSSO) ou auprès de toute autre école reconnue par la FEM.

Article 8 : La Municipalité applique le présent règlement avec la collaboration de l'EMPE ou de la MSSO, ou de toute école de musique reconnue par la FEM.

Cet amendement est passé au vote.

Accepter l'amendement avec les modifications des articles 2,3 et 8 du règlement communal pour l'enseignement de la musique.

Est refusé par 13 NON, 8 Oui et 9 abstentions

Le préavis municipal est ensuite passé au vote.

Adopter le nouveau règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.

Est accepté par 20 OUI, 1 NON, 9 abstentions

De soumettre cette réglementation pour ratification à la Cheffe du Département de l'Intérieur.

Est accepté par 21 OUI, 0 NON, 9 absents

De fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Département de l'Intérieur.

Est accepté par 21 OUI, 0 NON, 9 absents

Mme Sonia Lang constate que cela se confirme une fois de plus qu'il est plus facile de faire passer un budget à 13 mio qu'un poste qui coûte environ CHF 1'500.- à la commune.

Mme Stéphanie Graf note que le choix de barème n'est pas très généreux.

Mme Sonia Lang répond que ce barème est basé sur celui de Montreux et a été adapté pour notre commune. Cette proposition de barème a été soumise au service des impôts, qui a approuvé sa justesse et correspond à la réalité.

6) Divers et propositions individuelles

Mme Michèle Genillard souhaite clarifier quel est le règlement en vigueur en ce moment pour le conseil communal.

M. Jean-Paul Yersin, président, répond que c'est le règlement type pour les conseils communaux (secteur des affaires communales qui fait foi en ce moment. Il rassure Mme Genillard en expliquant qu'il n'y a pas de grandes modifications par rapport à notre règlement.

M. Pascal Oesch souhaite plus d'information sur les trois projets de la BDG, ainsi que les montants ?

Mme Sonia Lang déclare qu'elle n'a pas le détail des chiffres avec elle et ne peut répondre à la question.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que la Municipalité est en stand by par rapport à ces trois visions. Il faut attendre de voir comment vont réagir les autres communes, car certaines auraient beaucoup à investir. Il faut également attendre de savoir ce que les communes peuvent payer, car pour l'instant le canton de Berne ne participe pas. Dans une certaine mesure, Rougemont va continuer à soutenir BDG mais ne veut pas payer pour les remontées qui nécessitent des financements lourds comme pour Zweisimmen par exemple. Il faudra que les clés de répartition qui seront acceptables pour nous. Dans les discussions, on s'aperçoit que la BDG ne prend pas à son juste titre en compte l'apport du canton de Vaud (commune de Rougemont et canton de Vaud ont donné un financement de presque 40 mio). Les enjeux à venir sont importants et la Municipalité va se battre et souhaite un avenir positif pour la BDG. Mme le syndic est déçue du processus car depuis une année il n'y a pas d'avancement.

M. Denis Rosat demande si la zone 30 km/h est désormais officialisée ?

M. Rodolphe Turrian répond par la négative.

M. Denis Rosat revient sur les pots de fleur qui sont mal visible la nuit.

M. Rodolphe Turrian annonce que M. Brun du canton estime que la zone 30 km/h est trop longue. Les pots de fleurs ont été posés pour ralentir le trafic, M. Turrian prend note et va voir ce qu'il peut faire pour améliorer la visibilité en hiver.

M. Lionel Feurer aimerait savoir si projet de la Grande Salle est toujours d'actualité ?

Mme Clairmonde Yersin confirme que ce projet est toujours en cours, une nouvelle rencontre avec les architectes est prévue en janvier pour continuer sur le dossier.

M. Pascal Oesch demande pourquoi les sapins du giratoire ne sont pas éclairés, depuis deux ans déjà ?

Mme Clairmonde Yersin va faire le nécessaire.

Mme Stéphanie Graf demande des nouvelles de la coopérative d'habitation ?

Mme le Syndic répond qu'un comité a été mis en place et le projet va être présenté au canton pour une attente de reconnaissance au début du mois de janvier.

Mme Anne-Noëlle Dupuy requiert plus d'information quant au bus pyjama ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic explique que chaque société qui organise une manifestation impliquant des jeunes peut bénéficier de ce service. La commune sur laquelle se trouve la manifestation finance le bus pyjama (par ex. les brandons).

M. Colin Karlen constate qu'avec la mise en application de la Lex Weber, il y aura une diminution conséquente des travaux dans la région. Les architectes du Saanenland qui ont des projets sur notre commune délèguent le travail aux bernois au détriment des entrepreneurs locaux. M. Karlen souhaite que la Municipalité rende attentive les mandataires qu'il y a aussi des entreprises au Pays-d'Enhaut qui peuvent effectuer le travail. M. Frédéric Blum se veut conscient du problème et va en discuter avec la commission des constructions. Une impulsion de la commune pour ceci est envisageable, mais M. Blum va aussi se renseigner par rapport à la liberté du commerce.

Mme Marie-Claude Urwieder évoque le service du skibus. L'an dernier lors de sa mise en place, Mme Urweider était plutôt septique quant à cette formule. Finalement, elle est devenue très adepte du skibus.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic annonce que la navette du skibus sera réactivée cet hiver et reconduit durant deux ans.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et remercie les conseillers qui s'engagent pour faire avancer la commune.

Mme le Syndic souhaite vivement que beaucoup de personnes vont s'annoncer à l'assemblée de commune, le jeudi 12 décembre prochain et encourage les intéressés de se lancer. Etre Municipal est une belle expérience et parfois il ne faut pas avoir peur de mouiller sa chemise. Elle se réjouit de découvrir le nouveau collaborateur de la municipalité

M. Denis Rosat convie les conseillers à venir boire un vin chaud au Téléthon à l'issue de l'assemblée! Au nom du Service de Défense et incendie il souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Il est 11h20 lorsque le président clôt cette séance et remerciant les conseillers et les Municipaux pour leur travail et en leur souhaitant également de belles fêtes.

Rougemont, le 12 décembre 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Yersin

Daphné Waser